



Section de Psychologie

Secrétariat Logopédie

Ligne directe: 022 379 91 55

Logopedie@unige.ch

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE  
EN LOGOPÉDIE

CONTRAT DE RECHERCHE

**Préambule**

La définition, les objectifs et la procédure relatifs au travail de recherche empirique sont stipulés à l'article 14 du règlement de la Maîtrise universitaire en Logopédie.

Engagement à respecter les principes éthiques de la recherche :

En participant à cette étude, l'étudiant-e s'engage à respecter l'ensemble des termes spécifiés dans la feuille de consentement que les participants à la recherche et les investigateurs de l'étude doivent signer. De ce fait :

- L'étudiant-e est soumis-e au respect de la confidentialité et au devoir de réserve. Il/elle s'engage à ne divulguer aucune information concernant les renseignements obtenus, entendus ou vus dans le cadre de la recherche à des personnes autres que les membres de l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché. Il/elle s'engage aussi à signaler immédiatement à cette équipe toute situation dans laquelle un participant à la recherche pourrait être en danger (par ex., soupçon de maltraitance, menace de la part d'un tiers).
- L'étudiant-e s'engage à respecter l'anonymat des informations. Il/elle fait en sorte que l'identité des personnes ayant participé à l'étude ne soit pas divulguée ou ne puisse être déduite lors de la présentation des résultats et de leur communication orale ou écrite. L'étudiant-e s'engage aussi à n'utiliser les données de cette recherche que pour la rédaction de son travail de master et/ou des publications scientifiques, en accord avec l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché.
- L'étudiant-e doit également protéger les données (questionnaires, bandes-vidéos, etc.) en les gardant stockées dans les locaux de l'Université, selon une procédure définie avec l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché. Une prudence particulière est de rigueur dans le transfert des données, lors du visionnement des bandes-vidéos et dans le traitement de ces données. Une fois le travail terminé, l'étudiant-e s'engage à remettre toutes les données matérielles et informatiques à l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché, et à ne conserver aucune donnée.
- L'étudiant-e cède à l'UNIGE tous ses droits de propriété intellectuelle sur les données recueillies dans le cadre de son mémoire.

## – CONTRAT DE RECHERCHE

Recherche autonome (oui ou non) : ➤ oui/non

Nom, Prénom de l'étudiant-e : ➤ .....

N° immatriculation : ➤ .....

J'ai lu l'article 14 du règlement d'études de la Maîtrise en logopédie

Je m'engage à respecter les principes éthiques de la recherche

Je confirme avoir pris une assurance maladie et accident qui couvre les activités réalisées dans le cadre de ce contrat de recherche

Signature : ..... Date : .....

Nom de l'/des enseignant-es dirigeant la recherche : ➤ .....

Signature-s : .....

Nom de l'/des assistant-es encadrant la recherche : ➤ .....

Co-directeur/trices : oui/non

Signature-s : .....

Titre de la recherche : ➤ .....

Objectifs de la recherche : ➤

.....  
.....  
.....

Tâches de l'étudiant-e dans la réalisation de la recherche: ➤

.....  
.....  
.....

Volume du travail à accomplir par l'étudiant-e: ➤ 30 ECTS (750 à 900 heures)

**Merci de remplir le formulaire et de l'imprimer en 3 exemplaires : un pour l'étudiant-e, un pour l'enseignant-e responsable et un à remettre au secrétariat.**